



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**Présidence de l'OSCE : Pologne**

**Présidence du FCS : Azerbaïdjan**

**85<sup>e</sup> SÉANCE COMMUNE (SPÉCIALE)**  
**DU CONSEIL PERMANENT ET DU FORUM POUR LA**  
**COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

1. Date : vendredi 18 février 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 10

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński (CP) (Pologne)  
M. F. Osmanov (FCS) (Azerbaïdjan)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OBSERVATIONS LIMINAIRES DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL PERMANENT ET DU PRÉSIDENT  
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président (CP), Président (FCS)

Point 2 de l'ordre du jour : ACTIVATION DU PARAGRAPHE 16.3 (RÉUNION  
DE TOUS LES ÉTATS PARTICIPANTS  
CONCERNANT DES ACTIVITÉS MILITAIRES  
INHABITUELLES) DU CHAPITRE III,  
« MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE  
COOPÉRATION CONCERNANT DES ACTIVITÉS  
MILITAIRES INHABITUELLES », DU DOCUMENT  
DE VIENNE 2011 SUR LES MESURES DE  
CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ

Président (FCS), Ukraine (annexe 1), Canada (annexe 2), France-Union  
européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays  
candidats, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association  
européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen,

ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), Islande (annexe 4), Allemagne (également au nom de la France) (annexe 5), Lituanie (annexe 6), Roumanie (annexe 7), États-Unis d'Amérique (annexe 8), Albanie (annexe 9), Suède (annexe 10), Bulgarie (annexe 11), Danemark (annexe 12), Moldavie (FSC-PC.DEL/23/22), Pays-Bas (annexe 13), Lettonie (annexe 14), Italie (annexe 15), Irlande (annexe 16), Géorgie (annexe 17), Royaume-Uni (annexe 18), Norvège (annexe 19), Turquie (annexe 20), Estonie (annexe 21), Suisse (FSC-PC.DEL/18/22 OSCE+), Président (CP)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 1

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE**

Monsieur le Président,

Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous avez déployés pour répondre rapidement et efficacement à nos préoccupations partagées par de nombreux États participants, concernant les activités militaires inhabituelles menées actuellement par la Fédération de Russie.

Compte tenu de la réticence de la partie russe à mener un dialogue constructif lors des consultations tenues il y a deux jours, le 16 février, et à dissiper ainsi les inquiétudes de l'Ukraine et d'autres États participants, nous avons demandé à la Présidence de l'OSCE d'organiser une nouvelle séance commune des deux organes décisionnels ordinaires de l'OSCE.

Je tiens à remercier les Présidences du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir convoqué cette réunion à la demande de l'Ukraine.

Toutefois, il est regrettable que la Russie ait opté pour la même approche qu'il y a deux jours en choisissant de ne pas participer à la séance commune d'aujourd'hui.

La décision de l'Ukraine d'activer les mécanismes prévus au chapitre III du Document de Vienne était fondée sur une évaluation minutieuse et approfondie, par les dirigeants ukrainiens, de la situation en matière de sécurité près de notre frontière avec la Fédération de Russie et dans ses territoires temporairement occupés.

Le fait que les consultations tenues il y a deux jours aient réuni 44 États participants montre clairement que la majorité absolue des États participants prend très au sérieux les activités militaires actuelles de la Russie.

Sur la base de données recueillies auprès de différentes sources, nous estimons qu'entre 87 et 100 bataillons tactiques, soit entre 126 500 et 150 000 soldats, sont actuellement déployés à proximité de la frontière ukrainienne et dans la péninsule de Crimée occupée.

Ces forces ont à leur disposition 54 systèmes de missiles Iskander, plus de 1 800 chars, plus de 4 800 véhicules blindés de combat, plus de 1 700 systèmes d'artillerie et plus de 600 lance-roquettes multiples. En outre, environ 430 avions de combat et 360 hélicoptères sont prêts à être lancés contre l'Ukraine.

Dans le même temps, la Russie renforce sa capacité à mener des opérations amphibies en mer Noire en redéployant des missiles, des lance-roquettes et des engins de débarquement des flottes de la Baltique et du Nord et de la flottille de la Caspienne. Le groupement naval de la région comprend environ 70 navires et bateaux, dont 11 navires de débarquement et une trentaine de bateaux de débarquement.

L'Ukraine devrait-elle douter du caractère militaire d'une telle concentration de forces et d'équipements russes ?

Rien ne peut justifier le déploiement de forces en si grand nombre et la conduite d'activités militaires d'envergure dans les zones frontalières avec l'Ukraine.

L'Ukraine considère que ces activités et cette concentration de forces et de matériel par la Russie revêtent un caractère militaire.

Afin de rassurer la communauté internationale, le Gouvernement russe a publié ces derniers jours un certain nombre de déclarations visant à nous convaincre que certaines unités ont déjà terminé leur participation à l'exercice militaire et que leur matériel a été chargé sur des plateformes ferroviaires afin que ces unités puissent repartir vers les emplacements qu'elles occupent en temps de paix.

Des déclarations semblables ont été faites en avril de l'année dernière, mais en fin de compte, du matériel militaire a été laissé en divers endroits à proximité de la frontière ukrainienne.

Pouvons-nous donc croire ce qui est dit cette fois-ci ?

Très certainement pas. Rien ne confirme que les troupes russes s'éloignent des frontières ukrainiennes, bien au contraire.

Permettez-moi ici de citer ce que le Ministre ukrainien des affaires étrangères, Dmytro Kuleba, a récemment déclaré : « [I]es déclarations sur le retrait ne sont pas suffisantes. Nous avons besoin de transparence et de faits. Si un véritable retrait fait suite à ces déclarations, nous croirons au début d'une véritable désescalade. »

Cependant, les faits alarmants survenus hier dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, qui sont contrôlées par les forces d'occupation russes, ont montré à quel point nous sommes loin d'une telle désescalade.

Au demeurant, le Kremlin envisage toujours la voie militaire.

Hier, à partir de 4 h 55 du matin, les formations armées russes ont mené plus d'une quarantaine de bombardements provocateurs tout au long de la ligne de contact.

Les positions des forces armées ukrainiennes n'ont pas été les seules à être bombardées : ce sont surtout des infrastructures et des biens civils qui ont été délibérément visés.

Les tirs d'obus ont été effectués principalement à l'aide d'armes interdites par les accords de Minsk, notamment des pièces d'artillerie, des lance-grenades, des mortiers et des chars.

Au cours de la journée, des dizaines de municipalités ont été bombardées, notamment :

- Novotoshkivske, par des pièces d'artillerie de 122 mm, des mortiers de 120 mm et des lance-grenades antichars sur trépied ;
- Vodiane, par des mortiers de 120 mm, des lance-grenades antichars sur trépied et des lance-grenades automatiques ;
- Trudivske, par des mortiers de 82 mm ;
- Starohnativka, par des mortiers de 120 mm et 82 mm, des lance-grenades automatiques, des mitrailleuses lourdes et des armes légères ;
- Saryi Aidar, par des mortiers de 120 mm ;
- Mariinka, par des mortiers de 120 mm ;
- Pivdenne et Maiorsk, par des mortiers de 82 mm et des lance-grenades automatiques ;
- Lobacheve, par des mortiers de 82 mm ;
- Novoselivka Druga, par des systèmes de missiles antichars ;
- Luhanske, par des pièces d'artillerie de 122 mm et des mortiers de 120 mm ;
- Svitlodarsk, par des mortiers de 120 mm et des mitrailleuses lourdes ;
- Troitske, par des chars et des mortiers de 120 mm et 82 mm ;
- Popasna, par des lance-grenades antichars sur trépied ;
- Zaitseve, par des lance-grenades automatiques ;
- Avdiivka, Shumy, Travneve, Nevelske et Donetskyyi, par des mortiers de 120 mm ;
- Novozvanika, par des pièces d'artillerie de 152 mm ;

- Stanytsia Luhanska, par des pièces d’artillerie de 122 mm, des mortiers de 120 mm et 82 mm, et des lance-grenades automatiques ;
- Pisky, par des mortiers de 82 mm et des lance-grenades antichars sur trépied ;
- Holmivskyi, par des mortiers de 120 mm et des lance-grenades automatiques ;
- Khriashchivka, par des pièces d’artillerie de 122 mm.

Permettez-moi également de donner quelques précisions.

Comme je l’ai déjà dit hier à la séance ordinaire du Conseil permanent, vers 8 h 50, Stanytsia Luhanska a été bombardée. Un jardin d’enfants a été touché, au moment où 20 enfants et 18 membres du personnel se trouvaient dans les locaux. Suite au bombardement, trois adultes ont subi des commotions cérébrales.

Quelques heures plus tard, vers 10 h 25, une autre colonie, Vrubivka, a été visée. L’un des obus a touché la cour du lycée, alors que 30 et 14 membres du personnel se trouvaient dans les locaux.

La prise pour cible délibérée d’installations civiles constitue clairement un crime de guerre.

Nous sommes reconnaissants au Président en exercice de l’OSCE et Ministre polonais des affaires étrangères, Zbigniew Rau, d’avoir réagi rapidement face aux actes graves d’agression qui viennent de se produire.

En effet, le bombardement de biens civils et la mise en danger de civils méritent notre condamnation la plus ferme et une réponse rapide. Cependant, nous devons rester constamment vigilants et attentifs aux nouvelles actions de la Russie.

À mesure que les bombardements s’intensifient, la Fédération de Russie durcit ses discours belliqueux. Les photos du jardin d’enfants sinistré sont utilisées pour vilipender le personnel militaire ukrainien et l’accuser de bombarder les territoires occupés. Cela montre que la Russie se prépare toujours à invoquer le *casus belli*.

À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur une déclaration officielle faite hier tard dans la soirée par le commandant en chef des forces armées ukrainiennes, le lieutenant-général Valerii Zaluzhnyi, concernant d’éventuelles provocations dans les territoires occupés.

Je cite :

« L’évacuation de la population locale est prévue dans certaines municipalités du territoire temporairement occupé, en particulier à Donetsk, en raison d’une possible aggravation de la situation. Nous déclarons officiellement que les forces armées ukrainiennes respectent strictement les accords de Minsk et les normes du droit

international humanitaire, et nous ne planifions aucune opération offensive ni aucun bombardement de civils. Nos actions sont purement défensives. La Fédération de Russie, en tant que puissance occupante, est responsable de la situation dans les territoires temporairement occupés. Tout dommage qui pourrait être causé aux personnes ou aux infrastructures dans les territoires temporairement occupés serait une provocation. L'Ukraine informe les organisations internationales que de telles provocations se préparent. Elle a demandé la convocation urgente d'une réunion extraordinaire du Groupe de travail sur la sécurité qui relève du Groupe de contact trilatéral, lequel tiendra par la suite une réunion, afin d'examiner les violations du cessez-le-feu qui ont eu lieu le 17 février. »

Fin de citation.

Par ailleurs, une lettre d'une dizaine de pages de la Fédération de Russie qui répond aux propositions faites par les États-Unis d'Amérique a été rendue publique hier.

Il s'agit d'un message clair sur le refus de la Russie de retirer ses forces de certaines régions de son territoire. À mon avis, il est probable qu'il s'agisse des régions adjacentes à la frontière ukrainienne.

Mais qu'en est-il des déclarations antérieures selon lesquelles les unités étaient déjà sur le chemin du retour ?

Une fois encore, cette lettre contient des ultimatums et des menaces de recours éventuel à la technologie et à la force militaires si les exigences de la Russie ne sont pas satisfaites.

Ne s'agit-il pas là d'une menace de recours à la force adressée à ses voisins ?

Ne s'agit-il pas là d'une tentative de créer un prétexte grotesque à une attaque armée en bonne et due forme ?

Cela ne montre-t-il pas clairement pourquoi les troupes russes sont maintenues à la frontière ukrainienne ?

Chers collègues,

L'Ukraine reste convaincue que la diplomatie prévaudra. C'est la voie que nous avons choisie.

Nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour relancer les efforts déployés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

Nous continuerons à exiger de la Fédération de Russie qu'elle agisse en conformité avec les obligations et les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE, notamment en ce qui concerne la transparence militaire, la réduction des risques et la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité.

Cela est essentiel pour notre sécurité à tous.

Nous continuerons de rappeler à la Russie que la sécurité coopérative est la raison d'être de l'OSCE.

Cela signifie qu'il ne faut pas utiliser les documents de l'OSCE de manière sélective pour justifier le rétablissement de zones d'influence, mais appliquer les procédures et les formats existants au sein de l'OSCE afin de répondre de bonne foi aux préoccupations de sécurité des autres États participants.

Cependant, je pense que notre réunion d'aujourd'hui ne devrait pas se terminer par une simple compilation des recommandations formulées par les délégations au cours de la séance.

En effet, malgré toutes les recommandations formulées par les délégations en avril 2021, la situation ne s'est guère apaisée. Au contraire, au mépris total de ces recommandations, de nouveaux renforts ont été massés aux frontières ukrainiennes.

Étant donné que la Russie accompagne ses demandes d'un renforcement militaire, nous devrions assortir nos recommandations de nouvelles mesures consécutives. Notre séance d'aujourd'hui ne devrait pas se terminer à Vienne par des propositions, dont la Russie ferait très probablement fi de toute façon.

Nous pensons que les débats tenus cette semaine dans le cadre du Document de Vienne et la compilation de nos recommandations respectives devraient servir de base à la poursuite des délibérations et à l'élaboration d'actions concrètes dans différents formats à Bruxelles et dans d'autres capitales, ce qui inciterait la Russie à choisir la voie de la désescalade.

Si la Fédération de Russie est sincère lorsqu'elle parle de l'indivisibilité de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, elle doit respecter son engagement de transparence militaire afin de réduire les tensions et de renforcer la sécurité de tous les États participants. Nous l'exhortons à donner suite rapidement aux recommandations exprimées aujourd'hui et à en tenir compte.

## **Recommandations**

S'agissant des mesures visant à clarifier la situation et à mettre fin aux activités qui suscitent des inquiétudes, nous recommandons d'utiliser pleinement toutes les dispositions pertinentes du Document de Vienne et d'autres mesures de confiance et de sécurité, en particulier :

- Nous recommandons à la Fédération de Russie :
  - De prendre immédiatement des mesures visant à désamorcer la situation, à dissiper toutes les inquiétudes exprimées et à accroître la transparence militaire dans la région ;

- D’annuler immédiatement ses déploiements militaires près des frontières ukrainiennes et dans les territoires temporairement occupés de l’Ukraine, et de retirer les autres troupes qu’elle a déployées ;
- De participer à un dialogue de fond et à des consultations constructives dans le cadre de l’OSCE ;
- De fournir, conformément aux engagements qu’elle a pris au titre du Document de Vienne 2011, des informations crédibles concernant ses activités militaires, en particulier sur l’ampleur et la structure de ses troupes permanente et supplémentaire déployées dans les zones concernées, les principaux systèmes d’armes et d’équipements impliqués, ainsi que la durée et les lieux de ce déploiement ;
- De fournir aux États participants des informations sur les troupes russes redéployées en Biélorussie dans le cadre de l’exercice « Union Resolve 2022 » ;
- De stabiliser la situation en matière de sécurité dans le Donbass et d’assurer un cessez-le-feu complet et global, conformément aux accords de Minsk, aux diverses décisions du Format Normandie et aux accords du Groupe de contact trilatéral ;
- D’organiser régulièrement des séances d’information volontaires dans le cadre du FCS sur les activités militaires qu’elle mène dans les zones frontalières.

Cela étant dit, nous restons convaincus que le moyen le plus efficace de dissiper nos inquiétudes serait le retrait immédiat par la Russie de ses troupes de la frontière ukrainienne et de la péninsule de Crimée temporairement occupée ; l’abandon de ses discours belliqueux, de ses menaces de recours à la force et de sa campagne de désinformation contre l’Ukraine ; et le respect de bonne foi des dispositions de sécurité des accords de Minsk et de ses engagements au titre du Document de Vienne.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre ces recommandations et notre déclaration au journal du jour.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 2

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Messieurs les Présidents,

Nous vous remercions d'avoir convoqué cette importante séance commune spéciale. Nous apprécions les efforts que vous et vos équipes déployez pour faire face à cette situation urgente et troublante.

Le Canada est profondément préoccupé par le fait que la Russie continue de concentrer des forces et du matériel militaires à la frontière orientale de l'Ukraine, dans la péninsule de Crimée illégalement occupée au sud de ce pays, et maintenant à sa frontière septentrionale, en Biélorussie. Les mouvements à grande échelle de troupes, de chars et de pièces d'artillerie, ainsi que d'éléments de soutien, d'une importante aviation de combat et de systèmes de missiles offensifs – le tout sans notification préalable – constituent des activités menaçantes et déstabilisantes. L'ambassadeur Tsymbaliuk vient de nous en donner une description détaillée fort utile. À cela s'ajoutent une activité navale sans précédent en mer Noire et la fermeture quasi complète des eaux littorales de l'Ukraine. L'arrivée de navires d'assaut amphibies est particulièrement inquiétante et constitue manifestement un tournant dans l'escalade. Il s'agit là de la plus importante concentration de forces de combat sur le continent européen depuis la fin de la guerre froide. Il ne faut pas se méprendre, ni sous-estimer le problème : nous sommes dans une période de crise profonde.

Le Canada juge également très préoccupant que la Russie ne cesse d'essayer de propager des contrevérités sur les intentions de l'Ukraine et d'organiser de prétendues « provocations », apparemment dans le but de créer un prétexte pour d'éventuelles actions offensives dans le Donbass. Nous en avons vu des exemples, comme l'a rapporté hier encore l'ambassadeur Tsymbaliuk. Les rapports faisant état d'une augmentation des cyberattaques et autres activités malveillantes contre l'Ukraine sont également une source de grande inquiétude. Nous continuons à soutenir pleinement les efforts que déploie l'Ukraine pour déjouer cette campagne agressive de désinformation et de cyberattaques.

Nous avons entendu la Russie déclarer que certaines troupes russes avaient terminé leurs « exercices » et regagnaient leurs bases d'origine. Cependant, nous n'avons encore reçu aucune preuve qu'une désescalade était réellement en cours. En fait, l'imagerie satellitaire librement accessible montre le contraire : non seulement l'effectif des troupes russes est

désormais supérieur à 150 000 hommes à la frontière avec l'Ukraine, mais de nouveaux groupes tactiques de bataillons russes continuent d'affluer vers ce pays.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts de l'Ukraine visant à recourir aux mécanismes de réduction des risques prévus par le Document de Vienne pour désamorcer la situation et obtenir des éclaircissements non seulement sur la portée et l'ampleur de ces mouvements de troupes russes, mais aussi sur leur objectif stratégique.

Dans sa réponse à la demande raisonnable d'information concernant une « activité militaire inhabituelle » que l'Ukraine a présentée au moyen du formulaire F10, la Russie n'a pas essayé de prendre en compte les préoccupations légitimes exprimées par un État participant voisin, ni de dissiper toute apparence d'intention malveillante. En outre, en refusant d'assister à la séance spéciale convoquée par le Président en exercice le 15 février, la Russie a montré clairement une fois de plus qu'elle ne souhaitait pas désamorcer la situation.

Bien sûr, nous sommes profondément déçus que la Fédération de Russie ait choisi de ne pas assister à cette séance conjointe, ni de participer de bonne foi à aucun des mécanismes de réduction des risques prévus par le Document de Vienne.

La Russie affirme qu'elle n'est pas de mauvaise volonté et qu'elle n'a aucune intention d'agresser son voisin, mais pourtant, à chaque étape, elle refuse de participer aux mécanismes permettant d'assurer une réelle transparence. Force nous est de conclure qu'elle ne veut appliquer le Document de Vienne que quand cela l'arrange et qu'elle n'a aucun égard pour nos engagements communs en matière de transparence réciproque. Il convient de noter que la Russie saisit toutes les occasions de se prévaloir des mécanismes prévus par le Document de Vienne en participant régulièrement à des visites et en menant des inspections dans d'autres États participants, mais qu'elle adopte une approche minimaliste et obstructionniste quant à la réciprocité que prévoient les dispositions de ce document. En d'autres termes, la Russie soutient le Document de Vienne quand il est important pour elle, mais pas quand il est important pour les autres.

Nous appelons la Russie à respecter pleinement ses obligations au titre du Document de Vienne 2011, tant dans la lettre que dans l'esprit, et à donner une réponse raisonnable et réfléchie en ce qui concerne son activité militaire de grande ampleur et plus particulièrement l'objectif général de celle-ci. Le Document de Vienne permet de le faire.

Sinon, un certain nombre de questions troublantes resteront sans réponse :

- Pourquoi la Russie n'a-t-elle pas voulu participer aux récentes activités organisées en application du chapitre III du Document de Vienne ? La séance d'aujourd'hui en est un exemple manifeste.
- Pourquoi ne saisit-elle pas l'occasion de faire preuve d'ouverture et de transparence vis-à-vis des États participants voisins, ce qui permettrait d'apaiser les inquiétudes ?
- Pourquoi continue-t-elle à tenir un discours agressif si elle n'a aucune intention malveillante ?

- Si les troupes russes regagnent réellement les lieux où elles sont stationnées en temps de paix, pourquoi ne pas faire preuve d'une plus grande transparence et indiquer les effectifs de ces troupes, les lieux où elles sont actuellement positionnées et la date exacte de leur retour dans leurs bases ?

Si ce que la Russie affirme est vrai, qu'y a-t-il à cacher ? Cette absence de coopération donne la nette impression qu'elle cherche à se soustraire à tout effort visant à réduire les tensions avec ses voisins.

Nous demandons une nouvelle fois à la Russie d'agir de bonne foi et de répondre aux préoccupations non seulement de ses voisins, mais aussi de l'immense majorité des États participants de l'OSCE.

Le Canada continue de soutenir de manière indéfectible la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses droits de naviguer dans ses eaux territoriales et au-delà.

Nous félicitons l'Ukraine pour la retenue dont elle fait preuve, en particulier face aux provocations de la Russie. Il est clair que l'Ukraine souhaite une solution pacifique à cette crise. Nous espérons sincèrement que la Fédération de Russie choisira la voie de la diplomatie et du dialogue et qu'elle agira immédiatement pour désamorcer cette situation dangereuse.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 3

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La délégation française, qui représente le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a passé la parole au représentant de l'UE, qui a prononcé la déclaration suivante :

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de la tenue de cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent, convoquée par les présidences polonaise et azerbaïdjanaise à la demande de la délégation ukrainienne. Compte tenu de l'aggravation actuelle des tensions et du refus catégorique de la Russie de participer à un dialogue constructif, il est urgent de tenir un tel débat dans cette configuration spéciale, comme le prévoit le chapitre III du Document de Vienne.

Messieurs les coprésidents, le renforcement militaire massif et les mouvements de troupes sans précédent et menaçants effectués par la Russie près de la frontière ukrainienne, ainsi que son refus de fournir une transparence suffisante sur le déploiement de forces de combat en Biélorussie et sur les exercices menés conjointement avec ce pays, sont très préoccupants. En outre, le renforcement de la présence militaire de la Russie dans la mer Noire, la mer d'Azov et la péninsule de Crimée illégalement annexée, ainsi que la fermeture de grandes zones de la mer Noire, contribuent à l'escalade actuelle et à la menace d'un recours à la force également dans la sphère maritime. À ce jour, nous n'avons vu aucun signe de désescalade près des frontières ukrainiennes. Aucune information crédible et vérifiable n'a été fournie sur ces activités militaires inhabituelles. Rien ne témoigne non plus de la volonté de la Fédération de Russie de s'engager dans un dialogue indispensable afin de dissiper les graves inquiétudes justifiées de l'Ukraine et de nombreux autres États participants.

Nous sommes également préoccupés par les discours de plus en plus agressifs et les fausses allégations portées récemment contre l'Ukraine. Dans ce contexte, et compte tenu de l'expérience récente de l'Ukraine, nous comprenons et soutenons pleinement la décision de l'Ukraine d'invoquer le mécanisme de réduction des risques, comme prévu au paragraphe 16 du Document de Vienne. Exprimer des préoccupations concernant des activités militaires inhabituelles et la posture menaçante d'un État participant voisin n'est pas une provocation, mais un droit légitime.

Malheureusement, une fois de plus, la Russie n'est pas présente ici aujourd'hui pour répondre aux questions pertinentes posées par l'Ukraine et d'autres États participants intéressés. Nous soulignons que le fait de répondre de bonne foi à notre mécanisme commun de consultation, tel que prévu au chapitre III du Document de Vienne, en tant que mesure de confiance et de sécurité, est essentiel pour réduire les risques et dissiper les inquiétudes. Le fait de ne pas respecter cet engagement et de refuser un dialogue constructif porte atteinte aux objectifs et à l'esprit du Document de Vienne, et constitue un manque de respect envers l'Organisation et tous les États participants.

Cette semaine, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ont activé un autre mécanisme de réduction des risques en raison d'activités militaires inhabituelles menées en République de Biélorussie. Même si nous apprécions que la Biélorussie, contrairement à la Russie, prenne part au dialogue, nous regrettons que nos collègues biélorusses n'aient pas fourni le niveau de transparence nécessaire sur le nombre, l'ampleur et la portée des activités militaires menées dans le cadre de l'exercice « Union Resolve 2022 » et des « mesures de sécurité frontalières » non spécifiées à proximité de la frontière entre la Biélorussie et l'Ukraine. Ce dernier point est également une source de grave préoccupation que la Russie pourrait dissiper si elle participait à la réunion d'aujourd'hui en adoptant une attitude constructive.

À la séance du 15 février, organisée conformément au paragraphe 16.2 du Document de Vienne, à laquelle la Russie n'a pas participé, nous avons posé une série de questions concrètes en rapport avec le renforcement militaire en cours de la Russie. Laisées sans réponse, ces questions restent également valables aujourd'hui. Nous demandons instamment à la Russie de prendre acte de ces questions, qui ont également été distribuées à tous les États participants à toutes fins utiles, et de fournir des réponses concrètes et vérifiables afin de dissiper nos inquiétudes.

Nous rappelons notre position de principe selon laquelle la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk est la seule façon de progresser. Nous soulignons la responsabilité de la Russie à cet égard en tant que partie au conflit. Nous soutenons pleinement les efforts déployés tant dans le format Normandie que par le Groupe de contact trilatéral en vue de trouver une solution pacifique au conflit, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine est d'une importance cruciale et nous demandons à la Russie de veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat et dispose d'une pleine liberté de circulation et d'accès à l'ensemble du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous rappelons notre soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et demandons à la Russie d'en faire de même. Nous condamnons fermement la violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie depuis février 2014 et l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol à la Fédération de Russie, que nous ne reconnaissons pas. Toute nouvelle agression militaire de la Russie contre l'Ukraine aura des conséquences majeures et un coût élevé, ce qui inclut un large éventail de mesures restrictives sectorielles, financières et individuelles.

## Recommandations

En ce qui concerne les mesures visant à clarifier la situation ainsi qu'à mettre fin aux activités qui suscitent des inquiétudes, l'Union européenne et ses États membres recommandent d'appliquer toutes les dispositions pertinentes du Document de Vienne ainsi que d'autres mesures de confiance et de sécurité, et en particulier :

- À la Russie :
  - De fournir, conformément aux engagements qu'elle a pris en vertu du Document de Vienne, une transparence totale sur les activités militaires qu'elle mène dans la région, en particulier sur le nombre total de soldats, les systèmes d'armes et équipements d'importance majeure impliqués dans ces activités, les unités et formations auxquelles appartiennent ces forces militaires russes, et la date exacte du retour des unités et formations russes aux emplacements qu'elles occupent en temps de paix ;
  - D'accueillir une visite dans les zones qui suscitent des inquiétudes, notamment les zones d'exercice et d'entraînement aux frontières entre la Russie et l'Ukraine et entre la Biélorussie et l'Ukraine, conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne, afin de dissiper les inquiétudes concernant les activités militaires inhabituelles en question, et ouvrir son territoire à des visites d'inspection au cours desquelles la zone spécifiée pourrait être inspectée à la recherche de toute activité militaire potentiellement notifiable ;
  - De prendre des mesures concrètes et vérifiables visant à désamorcer la situation, et de mener un dialogue approfondi et des consultations constructives ;
  - De fournir des informations sur le redéploiement annoncé des unités russes depuis les lieux d'exercices militaires situés à proximité des frontières ukrainiennes et dans la péninsule de Crimée illégalement annexée et de fournir une transparence totale sur ces mouvements, s'ils étaient confirmés, y compris le nombre de troupes et d'équipements concernés par ce redéploiement et le calendrier de retour de toutes les troupes restantes.
- Aux États participants, de recourir au mécanisme de vérification tel que stipulé aux chapitres IX et X du Document de Vienne 2011.
- Aux États participants concernés, d'informer régulièrement le FCS, en particulier sur les activités militaires menées dans les zones frontalières.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre ces recommandations et notre déclaration d'aujourd'hui au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>1</sup> et l'Albanie<sup>1</sup>, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

---

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 4

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE**

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie le Président du Conseil permanent et le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir organisé la séance spéciale d'aujourd'hui.

L'Islande souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne, mais j'ai demandé à prendre la parole pour formuler quelques observations au nom de mon pays.

Monsieur le Président,

Nous avons tous souscrit dans le cadre de l'OSCE à des engagements communs, qui sont juridiquement contraignants. Ces engagements ne sont pas seulement le reflet des obligations qui nous incombent en vertu du droit international : les respecter est également fondamental pour la sécurité même de notre région. À cet égard, le Document de Vienne – et les mesures de réduction des risques, de transparence et de confiance et de sécurité qu'il prévoit – jouent un rôle clé.

Nous soulignons que les mécanismes de réduction des risques énoncés dans le Document de Vienne ont été conçus pour permettre aux États participants d'exprimer leurs inquiétudes et de trouver des moyens utiles d'assurer la transparence, dissipant ainsi ces inquiétudes et désamorçant les tensions. L'utilisation de ces mécanismes ne saurait être considérée ou interprétée comme un acte hostile.

L'Ukraine, la Lituanie et l'Estonie sont pleinement en droit, comme prévu au paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne, de demander des éclaircissements au sujet de toute activité inhabituelle et imprévue, militairement significative, qui se déroule à proximité de leurs frontières et de demander à la Russie et à la Biélorussie de fournir des informations de fond relatives à leur activité militaire imprévue.

Monsieur le Président,

L'Islande, comme d'autres États pacifiques, est profondément préoccupée par les tensions à la frontière ukrainienne et par le risque d'une escalade militaire. Nous demandons

instamment à tous nos partenaires d'utiliser pleinement les moyens politiques et diplomatiques pertinents pour remédier à cette grave situation.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 5

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA FRANCE)**

Tout en s'associant à la déclaration et aux questions formulées par l'Union européenne au nom des États membres, l'Allemagne souhaite intervenir, également au nom de la France, pour souligner les points suivants.

Monsieur le Président du Conseil permanent,  
Monsieur le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),  
Chers collègues,

Notre architecture européenne de sécurité fondée sur des règles, bâtie au fil des décennies, est aujourd'hui gravement menacée. Depuis plusieurs semaines, nous observons, aux côtés d'autres partenaires de l'OSCE, des mouvements continus de troupes et d'équipements militaires russes en Russie et en Biélorussie, à proximité des frontières ukrainiennes, ainsi que sur le territoire de la République autonome de Crimée illégalement annexée.

Ces activités sans précédent, qui ne répondent à aucune provocation de l'Ukraine, sont une source de grave préoccupation et font percevoir une menace, en particulier lorsque la transparence élémentaire et des explications plausibles ne sont pas fournies.

C'est précisément pour ce type de situations que le mécanisme de réduction des risques du Document de Vienne a été créé. L'Ukraine était et reste pleinement en droit d'activer ce mécanisme, compte tenu du renforcement militaire et des mouvements de troupes russes à grande échelle, et bénéficie du soutien total de la France et de l'Allemagne à cet égard.

Dans ce contexte, il est très décevant que la Russie boycotte ce mécanisme depuis le tout début. La Russie n'a pas répondu comme il se doit à la demande initiale de l'Ukraine, la Russie a contesté la légitimité de la procédure, la Russie n'a fourni aucune information et la Russie n'a assisté à aucune réunion convoquée conformément aux règles, y compris la séance commune d'aujourd'hui du FCS et du Conseil permanent.

En refusant tout type de coopération, la Russie n'a non seulement pas respecté les règles et procédures du Document de Vienne, pierre angulaire de notre sécurité collective et globale en Europe qu'elle s'est engagée à respecter, mais elle a également fait preuve d'un grand manque de respect à l'égard de l'OSCE, des États participants et de l'ordre international fondé sur des règles.

Nous continuons d'exhorter la Fédération de Russie à fournir un niveau suffisant de transparence sur l'ampleur, la portée et l'objectif des activités militaires qu'elle mène près de la frontière ukrainienne et dans la République autonome de Crimée illégalement annexée, et à contribuer à dissiper les préoccupations justifiées de l'Ukraine et des autres États participants.

La seule voie possible est celle de la diplomatie, en vue d'une désescalade et d'un règlement pacifique. Un échange ouvert et franc sur les préoccupations mutuelles en matière de sécurité s'impose. Grâce à son concept global de sécurité et aux instruments uniques dont elle dispose, l'OSCE peut servir de plateforme inclusive dans ce processus.

Avec des formats bien établis tels que le FCS et le Dialogue structuré, une longue série de pourparlers et de négociations sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, ainsi que le Dialogue informel renouvelé sur la sécurité européenne mis en place par le Président en exercice la semaine dernière, l'Organisation est prête pour ce dialogue. Il appartient à la Russie de saisir cette occasion.

Nous demandons donc à la Russie de revoir son approche et de s'engager de bonne foi à respecter ses obligations politico-militaires envers l'OSCE et à collaborer de manière constructive et dans l'esprit de Helsinki avec les États participants de l'OSCE concernés.

L'Allemagne et la France souhaitent réaffirmer leur soutien indéfectible à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous prenons note de l'annonce faite par les autorités russes selon laquelle une partie des troupes russes actuellement déployées aux frontières ukrainiennes et dans la péninsule de Crimée illégalement annexée retourneront dans leurs bases d'origine. Nous attendons de la Russie qu'elle tienne parole, car pour l'instant, elle n'a toujours pas pris de mesures convaincantes à cet égard. Nous continuerons à suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain.

Dans la situation actuelle, il est crucial d'obtenir des informations impartiales sur les faits qui se produisent dans la zone de conflit. Les membres de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine jouent un rôle essentiel dans la désescalade et sont les yeux et les oreilles de la communauté internationale. La France et l'Allemagne maintiendront leur personnel détaché de la Mission sur le terrain afin qu'elle poursuive ses activités pendant cette période critique. Nous réaffirmons la nécessité de garantir à la mission un accès libre, sûr, sécurisé et sans entrave à l'ensemble du territoire ukrainien et demandons à la Russie de veiller à ce que la Mission puisse s'acquitter de son mandat et avoir pleinement accès aux zones non contrôlées par le Gouvernement.

Nous appelons à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk, à commencer par le respect inconditionnel du cessez-le-feu, comme indiqué en dernier lieu dans la déclaration des conseillers politiques du format Normandie publiée le 26 janvier 2022. L'intensité

inhabituelle des bombardements d'hier à proximité de la ligne de contact, en particulier à Stanitsya Luhanska, visant notamment un jardin d'enfants, est très préoccupante et inacceptable. Tous les participants au format Normandie se sont engagés à mettre pleinement en œuvre les accords de Minsk et à participer aux cadres de négociation correspondants, à savoir le format Normandie et le Groupe de contact trilatéral.

Nous nous félicitons que les autorités ukrainiennes se soient engagées à fournir des propositions sur la législation en suspens requise par les accords de Minsk. L'Ukraine contribuerait ainsi de manière constructive à poursuivre les progrès. Nous demandons à la Russie d'agir également de manière constructive et de respecter tous ses engagements, y compris sur les questions humanitaires et les aspects de sécurité, afin que les accords de Minsk soient pleinement appliqués.

Nous sommes vivement préoccupés par la résolution de la Douma d'État russe appelant à la reconnaissance par le Président de la Fédération de Russie des « Républiques populaires » autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Nous attendons du Gouvernement russe, en tant que partie aux accords de Minsk, qu'il s'abstienne de prendre de telles mesures qui constitueraient une nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et contrediraient directement la lettre et l'esprit des accords de Minsk.

Nos deux pays maintiennent leurs efforts, dans le cadre du format Normandie, et les négociations se poursuivent. Soyez assurés que la détermination de la France et de l'Allemagne à trouver une solution politique durable à ce conflit ne faiblira pas.

Pour conclure, nous soutenons la Présidence en exercice de l'OSCE dans sa volonté de prendre en compte toutes les interventions des États participants aujourd'hui et de les consigner dans un rapport spécial. L'Allemagne et la France réaffirment leur volonté de poursuivre les consultations sur la base du rapport à venir et dans le cadre des dispositions pertinentes du Document de Vienne.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 6

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE**

Excellences,  
Chers collègues,

La Lituanie s'associe à la déclaration faite par la France au nom de l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques remarques au nom de mon pays.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude aux Présidents du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Cher Adam et cher Farid, merci de nous avoir réunis aujourd'hui pour examiner les préoccupations exprimées par l'Ukraine à l'égard de la Russie. Ces jours et ces semaines ont été très chargés mais nous, les États participants de l'OSCE, devons faire tout notre possible pour empêcher une nouvelle escalade militaire qui pourrait bien conduire à une agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine.

Je tiens également à saluer tous les efforts de la Présidence polonaise de l'OSCE, notamment les visites de la Présidente en exercice en Russie et en Ukraine ainsi que l'alerte précoce lancée par la Secrétaire générale de l'OSCE. Tout doit être tenté pour prévenir la guerre et préserver la paix, aussi fragile qu'elle puisse paraître.

Comme de nombreux autres États participants autour de cette table, la Lituanie est gravement préoccupée par la concentration continue, inhabituelle et sans précédent de forces militaires russes près de la frontière ukrainienne, dans la péninsule de Crimée illégalement annexée, en mer Noire et en Biélorussie. Malgré les déclarations de la Russie sur son intention de retirer les troupes en question, la réalité est tout autre, puisque le nombre d'unités dans les zones frontalières augmente. Nous avons besoin de voir des actions très concrètes et immédiates sur le terrain. La Lituanie demande à la Fédération de Russie de prendre des mesures pour désamorcer la situation près de la frontière ukrainienne et renvoyer immédiatement ses unités et ses formations dans les bases qu'elles occupent en temps de paix.

L'agression continue de la Russie contre l'Ukraine, qui entrera bientôt dans sa neuvième année, sa posture militaire agressive sans précédent près de la frontière

ukrainienne, ses discours extrêmement hostiles et les pressions qu'elle exerce pour restreindre les décisions souveraines de l'Ukraine concernant l'orientation de sa politique étrangère et de sécurité sont en violation flagrante d'un certain nombre de principes de l'OSCE. Les exigences de la Russie à l'égard de l'Ukraine sont en contradiction flagrante avec notre accord consensuel selon lequel chaque État participant de l'OSCE a le droit de choisir librement ses propres arrangements en matière de sécurité.

La Lituanie a fermement appuyé la demande de l'Ukraine d'invoquer le mécanisme de consultation et de coopération concernant les activités militaires inhabituelles, tel qu'il est prévu par le chapitre du Document de Vienne sur la réduction des risques. Ce faisant, l'Ukraine a démontré qu'elle était prête à prendre part à des consultations visant à clarifier les éventuels malentendus et à réduire l'imprévisibilité et les risques militaires. Tous les États participants de l'OSCE devraient agir de la sorte.

Le refus de la Russie de fournir des réponses concrètes en temps utile et de manière appropriée, ainsi que de participer aux consultations de mardi et à la séance d'aujourd'hui, est incompatible avec les dispositions du Document de Vienne. Il s'agit là d'un autre exemple de son incapacité à mettre en œuvre les mesures de confiance et de sécurité convenues par tous les États participants pour faire face à de telles situations.

Au lieu de prendre part au dialogue, la Russie a choisi d'utiliser ses notifications MDCS pour mieux accuser l'Ukraine de se préparer à régler le conflit dans le Donbass par la force. Nous déplorons les tentatives de la Russie de détourner le Document de Vienne et le Réseau de communication de l'OSCE pour en faire de nouveaux instruments lui permettant de diffuser ses discours mensongers et d'inventer des prétextes pour envahir l'Ukraine.

Nous déplorons également que la Biélorussie, pays voisin de l'Ukraine et de la Lituanie, ait récemment souscrit à la position agressive de la Russie contre l'Ukraine. L'exercice militaire conjoint inhabituel et non programmé de la Russie et de la Biélorussie, « Union Resolve 2022 », relève du même scénario militaire russe, qui est agressif et non transparent. Cet exercice s'inscrit dans une stratégie plus large de la Russie visant à accroître la pression sur l'Ukraine et l'Occident. Les déclarations du régime de Minsk selon lesquelles les troupes participant à cet exercice pourraient être utilisées contre l'Ukraine et les pays membres de l'OTAN sont très inquiétantes. Nous continuons à demander à la Biélorussie d'utiliser tous les outils disponibles pour accroître la transparence militaire et réduire les tensions.

Messieurs les Présidents,

Je tiens à réaffirmer que la Russie doit revenir à la table des négociations, tant au sein du Groupe de contact trilatéral que dans le cadre du format Normandie, et commencer à mettre en œuvre ses propres engagements de bonne foi. Ce conflit dont la Russie est l'instigatrice ne sera pas réglé si elle continue de nier le rôle qui est le sien et si elle néglige les engagements qu'elle a pris dans le cadre des formats susmentionnés. La Russie est partie à ce conflit et non un médiateur. Il est grand temps qu'elle fasse preuve de la même volonté politique que l'Ukraine pour tenter de régler ce conflit de manière pacifique. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine doit être autorisée à poursuivre ses activités d'observation sans aucune entrave pour ses observateurs ou ses moyens techniques. En outre,

nous condamnons fermement la décision de la Douma d'État russe d'appeler le Président Poutine à reconnaître que les zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, non contrôlées par le gouvernement, sont des entités indépendantes. Une telle reconnaissance serait une violation claire des accords de Minsk.

En plus d'une situation déjà très tendue, une maternelle ukrainienne et d'autres biens de caractère civil ont été bombardés hier. Nous condamnons cet acte horrible perpétré par des séparatistes soutenus par la Russie. Le Gouvernement russe ne peut pas en même temps blâmer les autres de ne pas appliquer les accords de Minsk et parrainer ceux qui continuent de les violer.

La Lituanie appelle la Fédération de Russie à prendre des mesures pour désamorcer la situation sur le terrain, à engager un véritable dialogue et à participer à des consultations constructives. Nous demandons instamment à la Russie d'appliquer pleinement les dispositions du Document de Vienne, tant dans la lettre que dans l'esprit.

Pour conclure, je souhaite une nouvelle fois exprimer le soutien et l'engagement indéfectibles de mon pays en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Seul le peuple ukrainien peut décider de l'avenir de son pays et de sa politique intérieure, étrangère et de sécurité.

Messieurs les Présidents, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance d'aujourd'hui.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 7

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE**

Messieurs les Présidents,

La Roumanie souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. En outre, j'aimerais faire les remarques ci-après, à titre national.

Permettez-moi de commencer par remercier la Présidence polonaise de l'OSCE et la Présidence azerbaïdjanaise du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir convoqué rapidement cette réunion à la demande de la délégation ukrainienne. En effet, il est urgent à ce stade de tenir un tel débat.

La Roumanie soutient pleinement l'activation par l'Ukraine des mécanismes prévus au chapitre III du Document de Vienne. Cette démarche témoigne de sa forte détermination à recourir au dialogue et aux mesures de transparence établies dans le cadre de l'OSCE en vue de désamorcer et de surmonter la situation actuelle.

Nous regrettons que la Fédération de Russie ne suive pas la même voie et ait décidé de ne pas participer à la réunion. En agissant ainsi, la Russie ne respecte pas les engagements auxquels elle a librement souscrit.

Le mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles prévu au chapitre III vise à dissiper les inquiétudes suscitées par de telles activités. À l'issue des deux réunions de consultation et de la séance commune spéciale du Conseil permanent et du FCS mercredi tenues au titre du mécanisme invoqué récemment à deux reprises, nous restons profondément préoccupés par le renforcement militaire russe à grande échelle, non provoqué et injustifié, en Ukraine et dans son voisinage ainsi qu'en mer Noire et en Biélorussie.

Par conséquent, nous attendons des réponses concrètes et de bonne foi aux questions légitimes adressées tant à la Biélorussie qu'à la Fédération de Russie au titre du mécanisme de réduction des risques susmentionné, qui est une mesure de confiance à part entière. Il n'existe pas d'« activation injustifiée » de ce mécanisme.

En tant que pays riverain de la mer Noire, la Roumanie est particulièrement préoccupée par le fait que la Fédération de Russie a continué de renforcer sa présence et ses activités militaires dans la Crimée illégalement annexée, sa présence navale et ses capacités amphibies dans la région. En conséquence, d'immenses zones maritimes de la mer Noire et de la mer d'Azov sont bloquées, sous le prétexte d'exercices à balles réelles, en violation des normes et principes internationaux tels que la liberté de navigation. Selon nous, ces activités ne peuvent et ne devraient pas être considérées comme des activités militaires ordinaires et nous devrions continuer à suivre de près l'évolution de la situation.

Nous exhortons donc la Russie à désamorcer immédiatement les tensions, à respecter le droit international et à participer à un dialogue constructif au moyen des mécanismes internationaux établis, y compris ceux prévus par le Document de Vienne. La Russie devrait, sans délai, accueillir une visite dans les zones qui suscitent des préoccupations aux frontières ukrainiennes, conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne, et rouvrir son territoire aux activités de vérification prévues par le Document de Vienne, notamment aux inspections de zones spécifiées.

Enfin, je tiens à réaffirmer notre soutien indéfectible à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Je tiens également à réaffirmer le ferme soutien de la Roumanie à une résolution pacifique du conflit en Ukraine, conformément aux principes et engagements pris dans le cadre de l'OSCE. La mise en œuvre complète des accords de Minsk est la seule voie possible, le dialogue est essentiel et l'OSCE reste la plateforme privilégiée à cet égard.

Messieurs les Présidents,

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 8

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Je vous remercie, Messieurs les Présidents.

Les États-Unis soutiennent pleinement la décision de l'Ukraine de convoquer cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent, conformément au mécanisme de réduction des risques prévu par le Document de Vienne concernant les « activités militaires inhabituelles et imprévues ».

Selon nos estimations, la Russie aurait massé entre 169 000 et 190 000 soldats en Ukraine et dans son voisinage, contre environ 100 000 au 30 janvier. Cela comprend les troupes militaires déployées le long de la frontière, en Biélorussie et en Crimée occupée ; la garde nationale russe et d'autres unités de sécurité intérieure présentes dans ces zones ; et les forces dirigées par la Russie dans l'est de l'Ukraine. Alors que la Russie cherche à minimiser ou à tromper le monde au sujet de ses préparatifs terrestres et aériens, l'armée russe a rendu publics les exercices navals d'envergure qu'elle mène en mer Noire, en mer Baltique et dans l'Arctique. La Russie a déclaré publiquement que l'exercice en mer Noire impliquait à lui seul plus de 30 navires et nous pensons que des navires de débarquement amphibie des flottes du Nord et de la Baltique ont été déployés en mer Noire pour consolider les forces.

Chers collègues, il s'agit de la plus importante mobilisation militaire en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, la Fédération de Russie est absente de l'importante séance commune tenue aujourd'hui et refuse de faire la lumière sur son renforcement militaire sans précédent. De plus, elle qualifie de « provocation » la demande d'éclaircissements sur ses opérations militaires qui a été faite au titre du Document de Vienne, qui, je le rappelle, est un mécanisme auquel Moscou a volontairement souscrit.

Au lieu de faire preuve de transparence et de contribuer à la réduction des risques, la Russie choisit la désinformation, le déni et la tromperie. Elle tente cyniquement de faire passer l'Ukraine, l'OTAN et les États-Unis pour des agresseurs, en même temps qu'elle déploie une force de frappe massive, menaçant d'envahir son voisin. Cela ferait évidemment suite à son invasion et à son occupation de la Géorgie en 2008 ainsi qu'à son invasion et à son occupation de l'Ukraine en 2014.

Nous sommes conscients que la Russie a l'intention de créer un prétexte pour justifier une invasion en Ukraine. Nous disposons de rapports de sources multiples qui indiquent en détail qu'elle s'emploie à fabriquer de toutes pièces de prétendues « provocations ukrainiennes » et d'élaborer une version publique justifiant une invasion russe. Ces dernières semaines, nous avons obtenu des informations selon lesquelles le Gouvernement russe prévoyait de mettre en scène une attaque des forces militaires ou forces de sécurité ukrainiennes contre le territoire souverain russe ou contre des habitants russophones sur le territoire contrôlé par les séparatistes, afin de justifier une action militaire contre l'Ukraine. Rien que cette semaine, nous avons également constaté une recrudescence des cyberattaques menées contre les secteurs de la défense et de la banque en Ukraine.

Par conséquent, nous réfutons catégoriquement la version mensongère d'une « escalade » ukrainienne, dont il n'existe aucune preuve dans les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Nous devons rester vigilants quant à l'éventualité d'une opération menée sous une fausse bannière pour justifier de manière fallacieuse une attaque et nous méfions des fausses allégations de « génocide », qui instrumentalisent un terme qui ne devrait jamais être pris à la légère dans cette enceinte. Nous appelons à la vigilance lorsque la Russie annonce le retrait de ses unités alors même qu'elle renforce considérablement son dispositif dans d'autres régions frontalières de l'Ukraine.

Le fait que Moscou ne respecte pas ses engagements de réduction des risques pris dans le cadre du Document de Vienne renforce nos graves préoccupations quant à la nature de ses activités militaires très inhabituelles. La Fédération de Russie est maintenant en mesure d'envahir de nouveau le territoire souverain de l'Ukraine à tout moment, si le Président Poutine en décide ainsi. L'absence de la Russie à la présente séance commune et à la précédente réunion convoquée au titre du Document de Vienne mercredi, son refus de fournir une explication crédible au renforcement important, inhabituel et imprévu de ses forces, et son refus de notifier ces activités ou de les ouvrir aux inspections ou aux observations prévues par le Document de Vienne sont le comble de l'irresponsabilité et du manque de transparence. Le silence de Moscou est un coup porté aujourd'hui au fondement même du Document de Vienne. En effet, menacer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine porte atteinte aux principes et aux engagements auxquels nous avons tous souscrit dans l'Acte final de Helsinki et la Charte des Nations Unies.

Pour dissiper nos graves préoccupations concernant les objectifs des activités militaires inhabituelles menées à grande échelle par la Fédération de Russie dans les régions adjacentes à l'Ukraine, nous avons cherché à obtenir des réponses concrètes aux questions précises que nous avons posées le 15 février concernant les points suivants :

1. Les lieux précis des opérations ;
2. Les dates d'achèvement des opérations ;
3. Le nombre et les types de formations et d'unités militaires impliquées, ainsi que les dates auxquelles ces unités retourneront aux emplacements permanents qu'elles occupent en temps de paix ;

4. Une explication concernant la déclaration de la Russie selon laquelle le mécanisme prévu au chapitre III du Document de Vienne concernant les « activités militaires inhabituelles » ne s'applique pas à ce renforcement majeur ;
5. Compte tenu de la concentration des forces amphibies russes dans la mer Noire, des précisions sur l'intention éventuelle de la Fédération de Russie de procéder à un débarquement amphibie et, dans l'affirmative, où, avec combien de soldats, et pourquoi la Fédération de Russie n'a pas notifié cette activité à l'avance ;
6. Une explication de la raison pour laquelle la Fédération de Russie, qui – ironiquement – a elle-même déploré des « exercices de provocation » menés près de zones frontalières sensibles, procède à un renforcement militaire non annoncé à quelques kilomètres à peine des frontières ukrainiennes pour la deuxième fois en moins d'un an.

Nous pensons qu'il n'est ni crédible ni possible qu'un nombre aussi important de forces russes n'atteigne pas les seuils de notification et d'observation prévus par le Document de Vienne. Nous sommes gravement préoccupés par ces activités militaires très inhabituelles et provocatrices.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les alliés de l'OTAN, contrairement à la Fédération de Russie aujourd'hui, sont attachés à la transparence et ont fourni des informations complètes sur leurs exercices militaires d'envergure. Cette année, les exercices « Cold Response », « Defender Europe » et « Saber Strike » ont tous été notifiés conformément aux procédures établies dans le Document de Vienne. Les alliés et les partenaires respectent leurs engagements en matière de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance, et notifient régulièrement leur participation, même à des niveaux inférieurs aux seuils prévus, à ces exercices et activités.

Conformément au Document de Vienne, nous nous sommes tous engagés à répondre de bonne foi aux préoccupations soulevées par d'autres États à propos d'activités militaires inhabituelles, dans le cadre de nos efforts collectifs visant à réduire le risque d'erreur d'appréciation, à apaiser les tensions et à instaurer la confiance.

Parmi les mesures immédiates visant à réduire le risque d'erreur d'appréciation et à apaiser les tensions, les États-Unis adressent à la Fédération de Russie les recommandations suivantes :

1. Répondre aux questions précises posées par l'Ukraine dans le formulaire F10 concernant le nombre de soldats, les systèmes d'armes et d'équipements d'importance majeurs et les unités des forces armées russes impliquées, ainsi qu'à toutes les questions soulevées dans le rapport F14 de la Présidence, y compris celles relatives au commandement et au contrôle ainsi qu'à la date de retour de ces troupes aux emplacements qu'elles occupent en temps de paix ;
2. Rendre compte de toutes les activités militaires liées à ses déploiements à proximité de l'Ukraine et dans d'autres voisins proches ;

3. Accueillir une visite, y compris un survol en hélicoptère, conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne, afin de dissiper les inquiétudes des États participants présents ici aujourd'hui ;
4. Élargir la portée de ses actions qui relèvent du paragraphe 18 pour englober les visites effectuées dans le cadre des mesures de vérification prévues par les chapitres IX et X, afin d'inclure des inspections aériennes des zones suscitant des préoccupations, et la confirmation du redéploiement de toutes les forces vers les emplacements qu'elles occupent en temps de paix ;
5. Informer le FCS du redéploiement de ses forces.
6. Se joindre à tous les États participants pour soutenir un dialogue approfondi et ouvert sur la modernisation et l'amélioration de la transparence militaire, qui fait si clairement défaut à l'heure actuelle.
7. Enfin, réduire immédiatement son dispositif militaire en Ukraine et dans son voisinage en retirant ses troupes et ses équipements ainsi qu'en remplissant de bonne foi les obligations lui incombant au titre des accords de Minsk.

Je vous remercie, Messieurs les Présidents. Veuillez joindre la présente déclaration, y compris nos recommandations, au journal du jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 9

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE**

Merci, Messieurs les Présidents,

L'Albanie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, mais je voudrais ajouter quelques brèves remarques au nom de mon pays.

En effet, il nous apparaît urgent de débattre des activités militaires inhabituelles que mène actuellement la Fédération de Russie en Ukraine et dans son voisinage. Les informations fournies à ce jour peuvent difficilement être considérées comme adéquates.

À cet égard, nous soutenons pleinement l'invocation par l'Ukraine du mécanisme de réduction des risques prévu au paragraphe 16 du Document de Vienne. Nous remercions les présidences polonaise et azerbaïdjanaise d'avoir convoqué aujourd'hui cette séance commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous soutenons également l'invocation antérieure de ce mécanisme par la Lituanie, qui l'a faite également au nom de la Lettonie et de l'Estonie.

Le besoin urgent de transparence, de réduction des risques militaires et d'élimination des malentendus, ainsi que l'instauration de la confiance entre les États participants rendent le Document de Vienne aussi pertinent aujourd'hui qu'il pourrait l'être. D'où l'importance d'en respecter les dispositions.

Nous demandons instamment à la Russie de mettre fin au renforcement non provoqué et injustifié de ses forces militaires et de faire preuve d'une transparence totale afin de dissiper les préoccupations sérieuses et légitimes suscitées par les activités en question. Nous lui demandons également d'utiliser la totalité des instruments de l'OSCE pour désamorcer les tensions et honorer les engagements que nous avons tous contractés.

Nous réaffirmons la position ferme et inchangée de l'Albanie en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et ses eaux territoriales. Nous vous assurons que nous continuerons d'œuvrer en faveur d'un règlement pacifique et diplomatique du conflit.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance d'aujourd'hui.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 10

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La Suède souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite formuler quelques observations en sa capacité nationale.

La Suède tient à remercier la Présidence d'avoir organisé, pour la seconde fois en une semaine et conformément au paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne, une séance spéciale du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent. Cette séance est nécessaire, uniquement parce que les mesures de réduction des risques prises précédemment n'ont pas permis d'obtenir les éclaircissements demandés et de dissiper les inquiétudes des États participants.

L'activité militaire inhabituelle menée par la Russie le long des frontières de l'Ukraine et en Crimée annexée illégalement influe sur la sécurité de l'ensemble de la région. Il est donc légitime de poser des questions et d'utiliser les outils qui sont disponibles pour la réduction des risques.

Je remercie également l'Ukraine ainsi que la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie d'avoir activé ces importants mécanismes de réduction des risques. Ces séances montrent que la majorité absolue des États participants partage les mêmes préoccupations concernant la situation actuelle.

Nous notons avec une réelle déception que la Russie a choisi, dans cette situation difficile et tendue, de ne pas participer au dialogue. La séance d'aujourd'hui aurait offert une excellente occasion de présenter les intentions, le calendrier, les emplacements et les effectifs de l'actuel renforcement du dispositif militaire.

Faire fi des préoccupations légitimes des États participants ne contribue en aucune manière à la transparence et au renforcement de la confiance. Appeler à un dialogue approfondi, comme nous le faisons aujourd'hui, ne saurait être considéré comme un facteur d'escalade.

Monsieur le Président,

Nous trouvons décourageant que le manque de respect de la part de certains États participants de l'esprit du Document de Vienne soit une nouvelle fois visible, une situation dont nous avons malheureusement aussi été les témoins en 2021. Lorsqu'on affirme que la situation actuelle ne relève pas du Document de Vienne, on peut se demander quel serait en fait le moment opportun de le faire intervenir ?

Je tiens également à souligner que le Document de Vienne ne donne pas à un État participant une priorité interprétative si un autre État participant exprime des préoccupations à propos de ce qu'il considère comme une activité militaire inhabituelle.

Il n'appartient donc pas à l'État répondeur de déterminer si la situation actuelle suscite ou non une appréhension. Au contraire, il doit s'efforcer, de bonne foi, de fournir des éclaircissements et autant d'informations que possible concernant, dans ce cas-ci, la concentration de troupes.

S'il n'est pas en mesure le reconnaître et de l'accepter, tout le but des orientations données dans le Document de Vienne et le rôle crucial qu'il joue pour renforcer la confiance et la sécurité sont sérieusement compromis.

Utilisons donc plutôt nos outils tels qu'ils sont censés l'être. Participer à un dialogue franc et sincère conformément au chapitre III du Document de Vienne constitue un bon point de départ.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 11

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE**

Monsieur le Président du Conseil permanent,  
Monsieur le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité,  
Chers collègues,

Je tiens à remercier les deux Présidences d'avoir convoqué cette séance commune spéciale à la demande de la délégation ukrainienne.

La Bulgarie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et aux recommandations qu'elle contient. Je tiens à ajouter quelques observations à titre national.

L'aggravation de la situation en matière de sécurité, en particulier le renforcement massif et non provoqué des forces militaires russes à proximité immédiate des frontières ukrainiennes, y compris en Biélorussie, ainsi que le renforcement de la présence militaire russe dans la péninsule de Crimée illégalement annexée et dans certaines parties de la mer Noire, suscitent de graves préoccupations. Nous demandons instamment à la Russie de se conformer de nouveau pleinement aux principes de l'OSCE, de respecter ses engagements, d'assurer la transparence indispensable et de prendre des mesures urgentes en vue d'apaiser les tensions.

Le soutien de la Bulgarie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est indéfectible. Nous félicitons l'Ukraine pour sa remarquable retenue et soutenons pleinement sa détermination à réduire les risques et à désamorcer les tensions au moyen du mécanisme prévu par le Document de Vienne.

En tant qu'État riverain de la mer Noire, la Bulgarie souhaite tout particulièrement la désescalade dans la région. Nous regrettons sincèrement que la Fédération de Russie n'ait pas saisi l'occasion de participer aux consultations tenues le 15 février 2022, conformément au paragraphe 16.2 du chapitre III du Document de Vienne. La Russie aurait pu dissiper les inquiétudes en faisant preuve d'une transparence totale et en fournissant des informations sur le renforcement militaire d'envergure en cours. La réunion d'aujourd'hui aurait également pu fournir une telle occasion.

Je tiens à rappeler une fois de plus que notre Organisation se fonde depuis des décennies sur un ensemble solide de normes et d'engagements, qui fonctionnent grâce à la transparence, la prévisibilité, la responsabilité mutuelle et la confiance. Nous considérons que le processus de dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité européenne, récemment lancé par la Présidence polonaise, vise à réinstaurer ces normes et engagements dans nos débats, dans un contexte de sécurité complexe.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement total de la Bulgarie aux principes et normes qui sous-tendent les régimes de maîtrise des armements ainsi qu'aux mesures de confiance et de sécurité qui visent à réduire les risques et à accroître la prévisibilité et la confiance dans la sphère politico-militaire.

Messieurs les Présidents,

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 12

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE**

Je vous remercie, Messieurs les Présidents.

Le Danemark souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et aux recommandations qui y sont formulées. À titre national, je voudrais toutefois ajouter ce qui suit :

Le Document de Vienne est le document principal de l'OSCE définissant les mesures de confiance et de sécurité, notamment la réduction des risques, l'ouverture et la transparence.

Nous soutenons pleinement l'invocation par l'Ukraine du chapitre III du Document de Vienne, qui témoigne clairement de sa volonté de nouer un dialogue constructif et de recourir aux mécanismes de transparence établis en vue de désamorcer les tensions, même face à l'agression de la Russie.

Nous demandons à la Russie de se conformer de nouveau pleinement aux principes de l'OSCE, de respecter ses engagements et de prendre les mesures nécessaires pour désamorcer la situation. Le manquement persistant de la Russie à cet égard fait peser sur la sécurité de l'ensemble de l'espace de l'OSCE une menace grave sans précédent depuis la guerre froide.

Messieurs les Présidents, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 13

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NÉERLANDAISE**

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion et de me donner la parole.

Chers collègues,

Les Pays-Bas s'associent pleinement à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne. Nous soutenons toutes les recommandations formulées dans cette déclaration. Ma délégation n'a pas pour habitude de répéter ce qui a déjà été dit en son nom, mais sur ce sujet particulier, je tiens expressément à ajouter ma voix aux délégations qui ont exprimé leur profond regret face au refus de la Fédération de Russie de fournir une réponse sérieuse, crédible et concrète à la demande justifiée de l'Ukraine. Ce refus catégorique d'appliquer pleinement le Document de Vienne en tant que mesure importante de confiance est extrêmement inquiétant et ne fait qu'accroître les tensions dans notre région, à un moment où une désescalade est absolument nécessaire.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 14

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE**

Messieurs les présidents,

La Lettonie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE) ; toutefois, je tiens à ajouter les observations ci-après à titre national.

Nous remercions les présidences du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir convoqué cette réunion à la demande de l'Ukraine, conformément au chapitre III du Document de Vienne.

Nous soutenons pleinement la demande légitime de l'Ukraine d'obtenir des informations de la Russie sur son renforcement militaire d'envergure sans précédent et sur ses activités militaires inhabituelles en Ukraine et dans son voisinage.

La Lettonie suit de près, et avec de plus en plus d'inquiétude, la situation de sécurité qui prévaut dans l'est de l'Ukraine, les mouvements de troupes russes et le renforcement militaire d'envergure très inhabituel qui a lieu aux frontières ukrainiennes, y compris à la frontière biélorusse, et dans la péninsule de Crimée illégalement annexée.

Permettez-moi de vous rappeler que, compte tenu de notre inquiétude face à la gravité de cette situation, la Lettonie a soumis, conjointement avec la Lituanie et l'Estonie, une demande formelle semblable en vue d'obtenir des explications complémentaires sur les activités militaires inhabituelles menées en Biélorussie, notamment celles menées conjointement avec la Russie à proximité de la frontière ukrainienne.

À la suite de la réponse insatisfaisante reçue de la Biélorussie, la Lituanie a appelé, également au nom de la Lettonie et de l'Estonie, à des consultations avec la Biélorussie le 14 février 2022, puis à une séance commune spéciale du Conseil permanent et du FCS, qui a eu lieu il y a tout juste deux jours.

Bien qu'elle ait entamé un dialogue, ce que nous considérons comme un signe positif, la Biélorussie n'a malheureusement pas fourni les informations que nous avons demandées sur l'ampleur de l'exercice militaire en cours, les systèmes d'armes et d'équipement d'importance majeure utilisés, le délai prévu pour le retour des formations et des unités des forces armées russes à leurs emplacements d'origine en Russie, et d'autres aspects

préoccupants et alarmants non seulement pour les pays baltes, mais aussi pour d'autres États participants de l'OSCE.

Contrairement à la Biélorussie et à de nombreux autres États participants de l'OSCE, la Russie n'a pas participé aux réunions susmentionnées. Elle n'a pas non plus déclaré sa participation à un exercice militaire d'envergure mené conjointement avec la Biélorussie.

Messieurs les Présidents,

Nous avons observé le renforcement des troupes le long de la frontière ukrainienne et dans le territoire illégalement occupé de la Crimée pour la deuxième fois au cours des douze derniers mois, et il est donc naturel que nous demandions à la Russie quel est le but de ces activités militaires d'envergure inopinées et inhabituelles.

Si la Russie et la Biélorussie ont pris prétexte de la pandémie de COVID-19 pour suspendre leurs activités de maîtrise des armements et décliner les demandes d'inspection de la Lettonie, se soustrayant ainsi à leurs engagements en matière de maîtrise des armements, les défis de la pandémie ne les ont pas empêchés de concentrer des troupes en très grand nombre.

Le refus de la Fédération de Russie de répondre de manière concrète à la demande d'information de l'Ukraine, ou de participer aux consultations qui ont eu lieu le 15 février 2022 en vue de dissiper les inquiétudes, met en évidence ses véritables intentions, à savoir faire délibérément pression sur l'Ukraine et accroître les tensions dans toute la région.

Comment pouvons-nous faire confiance à la Russie alors que ses actes contredisent ses paroles ? Ce n'est certainement pas la première fois que les voisins de la Russie se posent cette question rhétorique.

Le respect des frontières internationalement reconnues, la résolution pacifique des conflits, la confiance et la transparence sont tous au cœur des principes et engagements fondateurs de l'OSCE. Le Document de Vienne, auquel tous les États participants ont souscrit, a été expressément conçu pour nous aider à respecter ces principes et engagements, et ses mécanismes de réduction des risques revêtent une importance particulière aujourd'hui.

La Russie, en revanche, adopte une approche très sélective à l'égard de ses engagements internationaux et de ses obligations en matière de maîtrise des armements.

La Lettonie souligne qu'il faut faire preuve d'ouverture et mettre pleinement en œuvre les traités et les engagements en matière de maîtrise des armements. Afin d'assurer la paix et la sécurité internationales, les États doivent respecter pleinement leurs obligations et les dispositions des traités internationaux auxquels ils ont souscrit, notamment leurs engagements en matière de maîtrise des armements et le droit international humanitaire.

Dans ce contexte profondément troublant, la Lettonie soutient pleinement les recommandations formulées dans la déclaration de l'UE sur les mesures, visées au paragraphe 16.3.1.2 du Document de Vienne, destinées à stabiliser la situation et à faire cesser les activités qui suscitent des inquiétudes.

En outre, la Fédération de Russie devrait appliquer les mesures basées sur le document de l'OSCE intitulé « Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées », telles que les mesures de transparence, en particulier :

1. Fournir régulièrement des informations complémentaires sur les activités militaires menées dans la zone frontalière, y compris le nombre de formations et d'unités militaires et leur emplacement ; des détails sur les systèmes d'armes et d'équipements pertinents ainsi que sur les effectifs ; des informations sur le positionnement des principaux systèmes d'armes et d'équipements dans la zone frontalière ; et des informations détaillées sur la structure de commandement, jusqu'au niveau le plus bas possible ;
2. Informer régulièrement le FCS des activités militaires menées dans la zone frontalière concernée ;
3. Accueillir une visite volontaire afin de dissiper les inquiétudes concernant les activités militaires de la Fédération de Russie, conformément aux dispositions du paragraphe 18 du Document de Vienne 2011, et assurer la transparence nécessaire pour désamorcer la situation.

Ces mesures contribueraient au renforcement de la confiance et de la sécurité et aideraient à dissiper la méfiance entre les États participants de la région.

Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de désamorcer la situation et de mener des consultations constructives, conformément aux dispositions du Document de Vienne sur la réduction des risques, auxquelles la Fédération de Russie a elle-même souscrit.

La Lettonie exprime une fois de plus son soutien ferme et indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Pour conclure, je voudrais citer un poème écrit par l'ukrainienne Anastasia Dmytruk en 2014, intitulé « Nous ne serons jamais frères ». L'auteur est née en 1991, année où l'Ukraine a retrouvé son indépendance de l'Union soviétique. Je vais en citer des extraits en russe, la langue d'origine du poème (voir la traduction française ci-dessous) :

Никогда мы не будем братьями  
ни по родине, ни по матери.  
Духа нет у вас быть свободными –  
нам не стать с вами даже сводными.

Вы себя окрестили «старшими» –  
нам бы младшими, да не вашими.  
Вас так много, а, жаль, безликие.  
Вы огромные, мы – великие.

[...]

А у нас всех глаза бесстрашные,  
без оружия мы опасные.  
Повзрослели и стали смелыми

все у снайперов под прицелами.

[...]

Вам шлют новые указания –  
а у нас тут огни восстания.  
У вас Царь, у нас – Демократия.  
Никогда мы не будем братьями

Je vous demande de bien vouloir joindre ma déclaration au journal du jour.

Merci, Messieurs les Présidents.

Traduction française du poème :

Nous ne serons jamais frères,  
ni par la patrie ni par la mère.  
Vous n'avez pas le goût de la liberté –  
Nous ne pouvons pas même être alliés.

Vous vous êtes autoproclamés l'aîné –  
Nous sommes peut-être les plus jeunes, mais nous ne vous appartenons pas.  
Vous êtes si nombreux, mais hélas tous sans visage.  
Vous êtes grands, mais nous sommes forts.

[...]

Nos yeux sont sans peur,  
Désarmés, nous restons dangereux.  
Nous avons grandi, mûri et sommes devenus courageux  
Sous la menace d'un sniper.

[...]

Vous recevez sans cesse de nouveaux ordres,  
Nous avons les feux de la révolte.  
Vous avez un Tsar, nous avons la Démocratie.  
Nous ne serons jamais frères.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 15

FRENCH  
Original: ITALIEN

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE**

Messieurs les coprésidents,

L'Italie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je tiens maintenant à ajouter quelques observations à titre national.

L'Italie participe activement aux efforts internationaux visant à trouver une solution diplomatique à la crise actuelle, comme en témoignent les récentes visites du Ministre des affaires étrangères, Luigi Di Maio, en Ukraine et en Russie. Nous sommes déterminés à collaborer en vue d'éviter un conflit qui aurait des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

À cet égard, je tiens à souligner le caractère crucial du travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et à réaffirmer le plein soutien de l'Italie à la Mission. Nous saluons vivement la contribution de nos observateurs qui restent sur le terrain pour que la Mission puisse poursuivre ses activités et remplir son mandat.

Nous continuons de suivre de près l'aggravation de la situation en matière de sécurité en Ukraine. Le renforcement militaire et les mouvements de troupes russes près de la frontière ukrainienne, ainsi que le renforcement de la présence militaire et des exercices navals russes en mer Noire et dans la péninsule de Crimée illégalement annexée, ne peuvent pas être considérés comme des activités militaires normales et représentent de graves problèmes de sécurité.

Le Document de Vienne est un instrument fondamental parmi ceux dont dispose notre Organisation pour répondre à ces préoccupations. Il constitue l'un des piliers de l'architecture des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE. Tous les États participants y ont adhéré dans le but de réduire les risques militaires et les erreurs de jugement. La situation actuelle illustre clairement dans quelles circonstances cet outil précieux doit être utilisé.

Nous considérons que la mise en œuvre complète du Document de Vienne donne à la Russie l'occasion de faire preuve de transparence et d'apaiser les tensions actuelles dans la région. Donner suite aux recommandations proposées par la partie européenne serait un pas concret dans la bonne direction.

Messieurs les coprésidents, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 16

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION IRLANDAISE**

Je vous remercie, Messieurs les Présidents.

L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite formuler les observations ci-après à titre national.

L'Irlande se félicite de la convocation de cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent par les présidences polonaise et azerbaïdjanaise, à la demande de la délégation ukrainienne. Nous exprimons notre plein soutien à la décision de l'Ukraine d'invoquer le mécanisme de réduction des risques prévu au chapitre III du Document de Vienne 2011.

Nous restons gravement préoccupés par la situation de sécurité alarmante qui prévaut en Ukraine et dans son voisinage.

Nous suivons de très près et avec une vive inquiétude le renforcement militaire sans précédent et à grande échelle qui se produit près de la frontière ukrainienne, le renforcement de la présence militaire de la Russie en mer Noire, dans la péninsule de Crimée illégalement annexée, le déploiement de forces de combat et les exercices menés conjointement avec la Biélorussie. L'ampleur de ces activités est préoccupante. Nous exhortons la Fédération de Russie à prendre les mesures nécessaires pour désamorcer la situation et à entamer immédiatement un dialogue sérieux et des consultations constructives. Nous attendons que des mesures durables et crédibles soient prises sur le terrain en vue d'une désescalade. Une véritable désescalade doit comprendre un retrait majeur des troupes et des équipements.

En tant qu'États participants, nous avons tous signé le Document de Vienne, précisément en vue de réduire les risques militaires et les erreurs de jugement, d'améliorer la compréhension de la perception des menaces et d'instaurer la confiance entre les États participants. En effet, ce document constitue un élément fondamental de notre sécurité commune. Il est regrettable que la Russie n'ait pas fourni d'explications concrètes, conformément aux dispositions du Document de Vienne relatives à la réduction des risques.

Nous sommes très déçus par le mépris de la Fédération de Russie à l'égard des engagements communs pris dans le cadre de l'OSCE en matière de transparence militaire, et par son refus de participer à des processus institutionnalisés et convenus d'un commun

accord en vue de dissiper les tensions et les préoccupations relatives à son renforcement militaire en cours.

Le refus de la Fédération de Russie de participer à un dialogue constructif ne contribue pas aux efforts de désescalade. Nous lui demandons donc de dialoguer de bonne foi sur la base des engagements politico-militaires de l'OSCE que nous avons tous mutuellement acceptés.

Messieurs les coprésidents, le soutien de l'Irlande à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au droit de l'Ukraine de choisir sa propre voie en matière de politique étrangère et de sécurité reste indéfectible.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 17

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE**

Chers Coprésidents,

La Géorgie souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, mais permettez-moi de faire les observations ci-après au nom de mon pays.

Nous remercions les présidences du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir organisé cette séance commune.

Comme nous l'avons indiqué à la séance spéciale tenue le 15 février, nous sommes extrêmement préoccupés par la mobilisation de forces et de matériel militaires russes en Ukraine, dans la Crimée occupée temporairement et à travers le pays. La lettre de la Secrétaire générale en date du 14 février donnant l'alerte précoce à propos des risques d'une escalade éventuelle (SEC.GAL/25/22) atteste la gravité de la situation.

La Géorgie se félicite de la décision de l'Ukraine de recourir au mécanisme prévu au paragraphe 16.1 du Document de Vienne 2011 et de demander des éclaircissements au sujet de ces activités militaires inhabituelles. Le Document de Vienne est un instrument essentiel de renforcement de la confiance militaire entre les États participants et c'est l'outil le plus approprié pour faire face à des situations telles que celle-ci. Cela dit, nous regrettons que la Fédération de Russie ait choisi de faire fi de ses engagements et qu'elle n'ait pas répondu aux questions posées par l'Ukraine. Qui plus est, la Russie a refusé de participer à la séance organisée par la Présidence mardi dernier et à la séance d'aujourd'hui.

La décision de la Russie de ne pas y prendre part ajoute aux préoccupations suscitées à propos des intentions et de la nature de ses activités militaires inhabituelles et provocatrices.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible de la Géorgie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

### **Recommandations**

Nous recommandons que le meilleur usage soit fait de toutes les dispositions pertinentes du Document de Vienne et de toute autre mesure de confiance et de sécurité, et

que des mesures immédiates et efficaces soient prises pour désamorcer la situation. Nous recommandons en particulier à la Russie de faire ce qui suit :

- Fournir des réponses aux questions posées par l'Ukraine dans sa notification F10 (CBM/UA/22/0014/F10/O), ainsi que toute autre information pertinente, afin d'expliquer l'activité en question ;
- Accueillir des visites conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne et des inspections en vue de dissiper les inquiétudes qui ont été exprimées.

Chers Coprésidents, je vous demande de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de la séance.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 18

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président en exercice, ainsi que votre équipe, pour les efforts que vous avez déployés en vue de convoquer la série de réunions importantes et urgentes qui ont malheureusement été nécessaires cette semaine.

Monsieur le Président, nous sommes tous pleinement conscients de la gravité et de l'ampleur de l'activité militaire inhabituelle et imprévue menée par la Russie le long des frontières ukrainiennes et dans la Crimée illégalement annexée. Et nous restons gravement préoccupés par ses véritables intentions. La Russie, et elle seule, a créé un climat de sécurité hostile et fragile dans lequel le risque d'erreur d'appréciation ne cesse d'augmenter chaque jour. Elle déstabilise l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

Depuis trois mois, la Russie refuse de répondre aux préoccupations légitimes des États participants, ce qui nous amène malheureusement à tirer la seule conclusion logique, à savoir que ses intentions sont malveillantes.

Monsieur le Président, il est clair pour nous que toute incursion militaire russe en Ukraine serait une erreur stratégique majeure et aurait un coût élevé. Dans ce contexte, nous devons féliciter l'Ukraine pour sa remarquable retenue et soutenir pleinement sa détermination à réduire les risques et à désamorcer les tensions en recourant à ce mécanisme. Ce sont nos amis et nos partenaires.

Monsieur le Président, à la séance conduite par la Présidence mardi, à laquelle 44 États participants ont assisté, l'Ukraine et un certain nombre d'États ont exprimé des préoccupations spécifiques et demandé à la Russie de répondre à des questions précises, qui figurent dans le rapport de la Présidence publié sous la cote CBM/PL/22/0004/F14/O et restent malheureusement sans réponse. Si la Russie cherchait réellement une solution diplomatique à la crise, elle répondrait de manière sincère et constructive.

Malheureusement, le fait que la Russie s'y refuse n'est qu'un exemple parmi d'autres de son comportement odieux et de son mépris pour les mesures de confiance et de sécurité établies, auxquelles elle a elle-même librement souscrit. Nous avons vu ce comportement se confirmer à la séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité, mercredi, lorsque

la délégation russe a déclaré qu'elle ne participerait jamais au mécanisme de réduction des risques du Document de Vienne.

Si ce n'est malheureusement pas la première fois que la Russie refuse de prendre part aux procédures prévues au chapitre III, nous considérons que de telles déclarations, qui semblent rejeter toute possibilité de transparence, sont totalement inacceptables et nuisent à l'ensemble de l'OSCE, et nous les condamnons avec la plus grande fermeté.

Nous demandons à la Russie de se conformer de nouveau pleinement aux principes de l'OSCE, de respecter ses engagements et de prendre d'urgence des mesures de désescalade. Le manquement persistant de la Russie à cet égard constitue une menace grave pour la sécurité de l'ensemble de l'espace de l'OSCE, sans précédent depuis la guerre froide.

### **Recommandations**

Nous demandons à la Russie :

1. D'abandonner ses tentatives de diplomatie coercitive, d'apaiser la situation et de nouer un dialogue constructif ;
2. De reconnaître que l'OSCE reste la plateforme appropriée, tous les pays étant inclus et égaux, pour mener des débats sur la sécurité européenne, et de participer au dialogue renouvelé sur la sécurité européenne organisé par le Président en exercice ;
3. De se conformer de nouveau pleinement aux principes de l'OSCE et de respecter les engagements pris au titre du Document de Vienne, notamment le mécanisme de réduction des risques prévu au chapitre III et la transparence des exercices d'envergure ;
4. De répondre sans délai aux questions contenues dans le rapport de la Présidence publié sous la cote CBM/PL/22/0004/F14/O ;
5. D'accueillir sans délai une visite dans les zones qui suscitent des inquiétudes aux frontières ukrainiennes, conformément au paragraphe 18 du Document de Vienne ;
6. De rouvrir son territoire aux activités de vérification prévues dans le Document de Vienne, y compris aux inspections de zones spécifiées.

Je demande que la présente déclaration et les recommandations qui y figurent soient jointes au journal du jour.



---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE**

Chers présidents,  
Chers collègues,

La Norvège s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et souscrit pleinement à son contenu et à ses recommandations. Au nom de mon pays, je tiens toutefois à souligner ce qui suit :

Nous sommes déçus par l'absence de réponse de la Fédération de Russie aux questions soulevées dans les différentes notifications et déclarations, ainsi que par sa décision de ne pas participer aux séances qui se sont tenues mardi et aujourd'hui. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la Fédération de Russie bafoue à la fois la lettre et l'esprit du Document de Vienne, notamment le mécanisme de réduction des risques prévu au paragraphe 16 du chapitre III.

Le renforcement militaire en Ukraine et dans son voisinage ainsi que les discours incendiaires venant de Moscou sont très inquiétants. Le Gouvernement russe a clairement la possibilité de choisir la voie diplomatique.

La Norvège partage les préoccupations légitimes de l'Ukraine en matière de sécurité face aux activités militaires inhabituelles et imprévues déployées par la Fédération de Russie à proximité de la frontière ukrainienne.

La situation en matière de sécurité est alarmante, non seulement pour la population ukrainienne mais aussi pour les populations de la Fédération de Russie et de l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Nous devons utiliser les outils disponibles pour désamorcer la situation. Nous recommandons donc instamment à la Russie de venir à la table des négociations, d'engager un dialogue, de répondre aux questions soulevées, de faire preuve de transparence et de participer à la mise en œuvre du Document de Vienne.

Le mépris pour les engagements et les mécanismes de l'OSCE que nous constatons actuellement de la part de la Fédération de Russie contribue à la dégradation de la confiance dans les relations bilatérales et multilatérales et sape le concept de sécurité égale et indivisible en Europe.

Je reprends à mon compte les propos de mon collègue suédois selon lesquels il n'appartient pas à un seul État participant de décider par lui-même de l'application du Document de Vienne. Nous sommes tous concernés par cette question.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 20

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Comme nous l'avons déjà déclaré lors de la séance organisée conformément au paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne le 15 février 2022, mon pays soutient énergiquement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui comprend la Crimée et ses eaux territoriales.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE et au droit international, l'indépendance, la souveraineté et l'unité politique de l'Ukraine doivent être respectées.

Nous traversons une crise qui nécessite que nous fassions tous preuve de retenue. Les voies de dialogue devraient rester ouvertes. Tous les États participants – sans exception – devraient se concentrer sur la diplomatie et agir avec prudence. Nous avons pris des mesures sages et prudentes pour désamorcer les tensions actuelles.

Mon pays continuera de participer et de contribuer de manière constructive à tous les efforts diplomatiques visant à désamorcer les tensions. Entre-temps, nous poursuivrons également nos pourparlers et nos contacts avec toutes les parties concernées à tous les niveaux et à chaque occasion possible.

L'OSCE est une plate-forme appropriée pour des processus de dialogue et de consultation. Le processus du Dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité européenne lancé à l'initiative de la Présidence polonaise offre un cadre commun pour ce faire. Nous invitons tous les États participants à saisir cette occasion et à y prendre part activement et de bonne foi.

En outre, tous les mécanismes pertinents des mesures de confiance et de sécurité (MDCS), dont ceux qui sont prévus dans le contexte du Document de Vienne, doivent être utilisés pleinement. Comme il est dit dans la Charte d'Istanbul de 1999, la sécurité de chaque État participant est indissociablement liée à celle de tous les autres.

La transparence est indispensable pour réduire les risques et prévenir les incidents. Le Document de Vienne est un outil précieux nous permettant tous de nous consulter et de

coopérer les uns avec les autres à propos de toute activité militaire inhabituelle et imprévue effectuée par des forces militaires en dehors des lieux dans lesquels elles sont stationnées normalement en temps de paix.

En fait, les derniers développements en date ont prouvé que nos MDCS dans la dimension politico-militaire restaient valables et utiles.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner que le Gouvernement turc continuera à mettre en œuvre la Convention de Montreux de manière précise et nuancée dans le plein respect de la lettre et de l'esprit de cette dernière.

Monsieur le Président,

Lorsque nous avons établi initialement la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine par consensus, notre principal objectif était, comme énoncé dans la Décision n° 1117 du Conseil permanent, de réduire les tensions et de favoriser la paix, la stabilité et la sécurité. Cet objectif est encore plus valable aujourd'hui et il est encore plus indispensable de l'atteindre rapidement.

C'est pourquoi nous soulignons – une fois de plus – notre soutien indéfectible à la MSO, qui accomplit son travail de façon impartiale et transparente.

En particulier ces jours-ci, dans les circonstances actuelles, la présence de la MSO en Ukraine est indispensable pour rendre compte objectivement des faits qui se produisent sur le terrain.

Comme nous le rappelons tous fréquemment, les faits sont importants. Nous devrions par conséquent veiller à ce que la MSO et ses observateurs restent hors de danger.

Je vous demande de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de la séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC-PC.JOUR/72  
18 February 2022  
Annex 21

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**85<sup>e</sup> séance commune du CP et du FCS**  
Journal n° 72 du FCS et du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESTONIENNE**

Je remercie les Présidents du Conseil permanent de l'OSCE et du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir organisé la séance commune spéciale d'aujourd'hui.

L'Estonie souscrit pleinement à la déclaration faite au nom des États membres de l'UE, notamment aux recommandations qu'elle contient. Je tiens en outre à formuler certaines observations au nom de mon pays.

Je réaffirme le soutien sans réserve de l'Estonie à l'Ukraine en ce qui concerne le lancement du processus de consultation au titre du chapitre III du Document de Vienne. Notre objectif commun est de désamorcer les tensions qui ont été exacerbées par les activités militaires inhabituelles et imprévues de la Russie près des frontières de l'Ukraine et en Crimée illégalement occupée. Nous demandons des éclaircissements afin d'assurer la transparence et d'obtenir une explication pour ces activités. Nous regrettons profondément que la Russie ait consciemment et délibérément choisi de ne pas participer au mécanisme de réduction des risques prévu par le Document de Vienne, et qu'elle ait refusé ainsi de fait preuve de bonne volonté et de bonne foi en vue de réduire les tensions dans la région. Ce refus de coopérer contribue à la gravité de la situation.

Malgré les nombreux appels en faveur d'une désescalade lancés par un grand nombre d'États participants de l'OSCE lors de plusieurs séances tenues cette semaine, la Russie continue de rassembler ses forces et équipements militaires dans les zones adjacentes au territoire de l'Ukraine et en Crimée illégalement annexée.

L'importance des répercussions de cette situation n'est pas théorique. Hier encore, à la séance du Conseil permanent, nous avons appris que des séparatistes soutenus par la Russie avaient bombardé une maternité à Stanytsia Luhanska. Plus tôt dans la journée, l'Ukraine a fourni des éléments prouvant qu'un certain nombre d'autres incidents dangereux de ce type avaient eu lieu.

Les actions de la Russie constituent une menace non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour la sécurité européenne dans son ensemble. Nous appelons la Russie à désamorcer la situation et à fournir des réponses dans le cadre du mécanisme de réduction des risques du Document de Vienne, conformément à la demande de l'Ukraine et avec l'appui d'un grand

nombre d'États participants présents à la séance de consultation de mardi et à la séance commune spéciale d'aujourd'hui.

Nous recommandons à la Fédération de Russie de participer de manière constructive aux processus de dialogue de l'OSCE, et de prendre des mesures concrètes pour inverser la situation, réduire les tensions dans la région et contribuer à l'instauration de la confiance. Une participation sincère au dialogue et aux mécanismes du Document de Vienne serait un moyen naturel pour la Russie de prouver qu'elle porte un intérêt réel aux solutions diplomatiques.